



## Licencier pour tromperie !!!!!

Par **dIm**, le **14/07/2017** à **00:11**

Bonsoir,

J'occupe le poste de réceptionniste night tournant depuis déjà une dizaine d'année ; il y a une semaine une cliente s'est présentée à moi de nuit en me demandant si elle pouvait récupérer son téléphone dans la chambre de son frère. Les ayant vu sortir ensemble de l'hôtel j'ai accédé à sa demande. Au retour son soi disant, frère se plaint de s'être fait voler son argent. A la suite cette cliente a été incarcérée (s'était pas son premier délit) le client a porté plainte contre l'hôtel parce que j'ai ouvert sa porte de chambre à une étrangère. Je tiens à préciser que cette dame avait réservé la chambre de ce monsieur avec moi à l'accueil cette nuit même. L'hôtel va entamer une procédure de licenciement à mon encontre. J'estime que j'ai été trompé par cette personne, mon employeur peut-il me licencier pour cela.

Cordialement/D

Par **morobar**, le **14/07/2017** à **09:11**

Bonjour,

Cela paraît plus être une escroquerie à 2 qu'autre chose.

L'employeur peut vous licencier, certes, mais il faut lui dire que cela reviendrait à reconnaître l'erreur de l'hôtel et non une tentative d'escroquerie par le couple.